



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 20 FÉVRIER 2018

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

François DA ROS (CA BRIVE CORRÈZE LIMOUSIN) : A l'occasion de la rencontre CA Brive Corrèze Limousin / Section Paloise Béarn Pyrénées du 17 février 2018 (J17 TOP 14), M. François DA ROS a été définitivement exclu par l'arbitre.

M. François DA ROS est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 28 février 2018.

M. François DA ROS est suspendu dans l'attente de cette audience.

Dorian ALDEGHERI (STADE TOULOUSAIN RUGBY) : A la suite de la rencontre SU Agen Lot-et-Garonne / Stade Toulousain Rugby du 17 février 2018 (J17 TOP 14), le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Dorian ALDEGHERI.

M. Dorian ALDEGHERI est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 28 février 2018.

Gonzalo QUESADA (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE) : A la suite de la rencontre RC Narbonne Méditerranée / Biarritz Olympique Pays Basque du 16 février 2018 (J23 PRO D2), les arbitres n°4 et n°5 ont signalé, dans leur rapport, le comportement de M. Gonzalo QUESADA, Directeur Sportif du Biarritz Olympique Pays Basque.

M. Gonzalo QUESADA et le club du Biarritz Olympique Pays Basque sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 28 février 2018.

David AURADOU (STADE MONTOIS RUGBY) : A la suite de la rencontre USON Nevers Rugby / Stade Montois Rugby du 16 février 2018 (J23 PRO D2), les arbitres n°4 et n°5 ont signalé, dans leur rapport, le comportement de M. David AURADOU, Entraîneur du Stade Montois Rugby.

M. David AURADOU et le club du Stade Montois Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 28 février 2018.

FC GRENOBLE RUGBY : A la suite d'un incident intervenu lors de la rencontre FC Grenoble Rugby / US Montalbanaise du 18 février 2018 (J23 PRO D2), **le FC Grenoble Rugby est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 28 février 2018.**